

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE SAINT AMOUR  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE



## Arrêté de circulation

**Le Maire de Val-Sonnette,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;  
Vu le code de la route ;  
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;  
Vu la demande en date du 9 mars 2021 de l'entreprise SBTP pour des travaux de  
branchement individuel neuf complet souterrain rue des Vaillants à Vincelles 39190 VAL-  
SONNETTE du 29 mars 2021 au 30 avril 2021 ;  
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but  
de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;  
Vu l'intérêt général ;

### ARRETE :

**Article 1 :** La circulation sera interdite rue des Vaillants à Vincelles 39190 VAL-SONNETTE  
du 29 mars 2021 au 30 avril 2021 ;

**Article 2 :** l'amenée, la mise en place, l'exploitation, la surveillance et le remplacement  
s'il y a lieu, de jour comme de nuit, et le repliement en fin de travaux des panneaux et  
des dispositifs de signalisation temporaire des chantiers, sont à la charge de l'entreprise  
SBTP.

**Article 3 :** A l'expiration du délai de la présente autorisation ou en cas de cessation de  
l'occupation pour quelque cause que ce soit, l'entreprise sera tenue de remettre à ses  
frais les lieux dans leur état primitif.

**Article 4 :** Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent  
arrêté.

En Mairie, le 9 mars 2021

La Maire, Brigitte MONNET

